

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 274

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 34

ÉTAT D

« Aides à l'acquisition de véhicules propres »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	214 150 000	0
Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 000 000	0
TOTAUX	242 150 000	0
SOLDE	242 150 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de majorer de 242 150 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la mission « Aides à l'acquisition de véhicules propres » au titre du rétablissement des crédits

adoptés par l'Assemblée nationale lors de la première lecture du présent projet de lois de finances.
Cette majoration se décompose ainsi :

214 150 000 € en autorisations d'engagement et 214 150 000 € en crédits de paiement sur le programme « Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres » ;

28 000 000 € en autorisations d'engagement et 28 000 000 € en crédits de paiement sur le programme « Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants ».